

# PLAN DE SOUTIEN D'URGENCE AUX ENTREPRISES



**ENTREPRISES DE TOUTES TAILLES,**



La crise que nous traversons  
du fait de l'épidémie de **Coronavirus**   
est très violente

# Vous avez besoin de cash rapidement ou vous voulez sécuriser votre découvert ou vos lignes court terme :



## Partenaire de votre banque et des régions, Bpifrance vous aide

- Nous garantissons votre banque à hauteur de 90% si elle vous fait un prêt de 3 à 7 ans
- Nous garantissons à hauteur de 90% votre découvert si votre banque le confirme sur 12 à 18 mois

## Bpifrance vous apporte du cash directement

- Nous vous proposons un prêt sans garantie sur 3 à 5 ans de 10 000 à 10 millions d'euros pour les PME, et plusieurs dizaines de millions d'euros pour les ETI, avec un différé important de remboursement
  - Nous mobilisons toutes vos factures et rajoutons un crédit de trésorerie de 30% du volume mobilisé
- Nous suspendons Les paiements des échéances des prêts accordés par Bpifrance à compter du 16 mars
- Enfin nous vous rappelons que vous pouvez demander le report des échéances fiscales et sociales et des remises d'impôts aux administrations et services concernés

Déposez votre numéro de mobile sur >>> **BPIFRANCE.FR**

Ou contactez nous au

**0 969 370 240**

Service & appel  
gratuits

**bpifrance**  
SERVIR L'AVENIR

# Quelques actions à lancer immédiatement



## Protéger vos équipes : la priorité !

- Appliquer les mesures préconisées par le ministère de la santé et les autres mesures réglementaires
- Partager avec vos confrères sur ce point pour appliquer les meilleures pratiques de votre secteur
- Compléter les EPI si nécessaire (masques, gants) pour la durée de l'épidémie
- Définir les mesures de quarantaine adéquates sur les livraisons entrantes, les vêtements.
- Adapter et appliquer votre Document Unique
- Sensibiliser vos salariés et vos proches sur les gestes barrière, les compléter pour les adapter à la situation de l'entreprise.
- Recommander de limiter les risques d'expositions (lieux publics, transports en communs)
- Un cas porteur doit être déclaré auprès de l'ARS
- Mettre en place des règles pour les réunions et éviter les contacts de proximité
- Privilégier le télétravail pour les ressources hors production
- Sécuriser le versement des salaires



## Communiquer au plus tôt, rassurer et coordonner vos salariés :

- Communiquer un état des lieux régulier
- Si la taille de votre entreprise le permet, prendre des nouvelles individuelles
- Mettre en place au plus tôt une équipe de gestion de crise dédiée, suivie par les objectifs.
- Coordonnez vos managers et partagez/délégez des missions sur au moins 4 fronts: RH, DAF, Production & supply chain, commercial / protection des clients
- Maintenez un lien régulier avec vos IRP, impliquez les de façon responsabilisante.
- Partager au plus tôt auprès de vos salariés une vision des trois temps de toute crise (pic, creux, rebond) et la perspective de retour à la normale, sans excès d'optimisme ni pessimisme
- Communiquer régulièrement auprès de ses clients et fournisseurs (livraisons, anticipation de paiement, autres pénuries affectant vos clients, mise en demeure)
- Attention à la formulation des courriers envoyés et à leur implication juridique (ex: « nous avons décidé de fermer notre site » versus « Nous avons été contraints de fermer notre site »)
- Si votre entreprise peut / doit continuer de fonctionner et accueillir vos salariés, mettez en place les nouvelles normes de sécurité et communiquez au plus tôt sur les mesures de sécurité qui feront à nouveau du lieu de travail un lieu sûr
- Tenez vous informé des éléments diffusés par le ministère du travail, notamment sur le traitement des cas individuels



## Industriels, évitez l'arrêt total, anticipez au mieux, et redémarrez au plus vite

- Identifier et approvisionner les matières ou composants critiques qui seront indispensables au redémarrage de votre activité.
- Identifier les fournisseurs critiques, si nécessaire formaliser la cartographie de vos fournisseurs rangs 1 à N
- Avant arrêt de chaîne ou au plus tôt après, veillez au bon respect des procédures d'arrêt et respect des règles de maintenance / de nettoyage notamment pour éviter de dégrader les moyens ou de provoquer un accident industriel. (ex: extinction de fours industriels, ou développement bactérien sur une ligne de production alimentaire)
- Si votre usine a été arrêtée concertez vous avec vos fournisseurs et vos clients pour confirmer vos dates de redémarrage, en tenant compte de l'effet des nouveaux délais de quarantaine sur les stocks et livraisons
- En B2B établir si besoin un planning pour établir les durées de ruptures pour vos clients, les dates de redémarrage
- Les prévenir en avance de phase pour les aider à redémarrer sans rupture d'approvisionnement

# AGIR VITE SUR LE CASH

• Actionner tous les leviers rendus disponibles auprès de l'état, des URSSAF, de vos banques et de Bpifrance

• Savoir clairement et au plus vite de combien de temps vous disposez pour agir et implémenter les décisions

- Faire un suivi journalier des quatre prochaines semaines de trésorerie, et hebdomadaire à 13 semaines
- Commencer à construire et chiffrer des scénarios

Mettre en place les actions les plus pertinentes et urgentes parmi :

- Report et échelonnement des créances fiscales (hors TVA) et sociales décalables (notamment URSSAF)
- Report des échéances des crédits et crédits bails Bpifrance (pas de demande nécessaire)
- Déclenchement du chômage partiel **si l'entreprise est concernée**, mise en suspens du recours à l'intérim
- Mise en suspens des contrats de prestations non indispensables
- Négociations de report des échéances de prêts auprès des banques
- Négociations de report des versements prévus aux actionnaires
- Souscriptions de nouveaux prêts de trésorerie pour passer le cap des 6 mois
- Mobilisation des soutiens externes de l'entreprise
- Inventorier et réduire les dépenses courantes / couper l'inutile et renégocier les licences et abonnements utiles
- Mobilisation de créances et liquidation des actifs rapidement réalisables
- Cession des actifs inutilisés ou sous utilisés si leur valorisation n'est pas amoindrie par le contexte
- Contrôle du crédit fournisseur / sans mettre en difficulté: Canaliser les demandes de paiement immédiat
- Maîtrise des délais de paiements clients, relances, exemple de levier : conditionner les livraisons suivantes à la tenue des délais de 45 jours fin de mois. Eviter d'exiger des paiements immédiats qui mettraient à mal vos clients.
- Renégociations progressive des prix de vente sur les produits à marge négative ou nulle
- Affacturage selon taux et rapport cout-bénéfice
- Autres actions sur la réduction du BFR (stocks, qualité, flux tiré)
- Ajustement du point mort et réduction des coûts : performance opérationnelle
- Autres mesures temporaires lors de la reprise d'activité (prêts de salariés...)
- Responsabiliser sur les incidences sur la trésorerie des actions qui leur sont déléguées. (ex : commandes d'approvisionnement, niveau des stocks de sécurité)
- Système de décision /management par le free cash flow / ou contribution positive en trésorerie

• Expliquer et partager régulièrement les décisions principales avec les équipes.

# Liens importants :

## Mesures du ministère de l'économie à destination des entreprises:

- Les mesures de facilités et d'aides / activité partielle
  - <https://www.economie.gouv.fr/coronavirus-soutien-entreprises>
  - <https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>
  - <https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/Coronavirus-MINEFI-10032020.pdf>
- L'évolution de la situation en Chine par région par le service économique du ministère:
  - <https://www.tresor.economie.gouv.fr/services-aux-entreprises/covid-19>



GUIDE LINE @ 17  
mars

## Mesures de Bpifrance :

<https://presse.bpifrance.fr/coronavirus-bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-dont-lactivite-est-impactee-par-lepidemie-et-met-en-place-un-numero-vert-pour-leur-en-faciliter-laces/>

Inscription à la newsletter Bpifrance Création : <https://bpifrance-creation.fr/>



Mesures  
Bpifrance COVID 19



Plan de Soutien  
BPIFRANCE



Pret Atout  
Bpifrance

## Mesures du ministère du travail :

<https://travail-emploi.gouv.fr/actualites/l-actualite-du-ministere/coronavirus-questions-reponses-entreprises-salaries>

<https://activitepartielle.emploi.gouv.fr>



Coronavirus -  
ministère du travail - 1

## Mesures Déplacement Dérrogatoire Professionnel :

<https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>



Justificatif  
Déplacement

## Mesures sanitaires du ministère de la santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/>



Gestes Barrière